

MAISON D'ARRET DE RETHEL.

1919 - 1934

2Y 22 - 26

Établi par Vincent FAY, assistant de conservation du patrimoine
sous la direction d'Éric MONTAT, conservateur du patrimoine

Charleville-Mézières

2026

Présentation générale du fonds

Identification :

Référence	2Y 22 – 26
Intitulé	Maison d'arrêt de Rethel.
Dates extrêmes globales	1919-1934
Niveau de description	Sous-fonds
Importance matérielle	5 registres.

Contexte :

Nom du producteur	Maison d'arrêt (Rethel, Ardennes)
Histoire administrative du producteur	Créée en septembre 1791, la maison d'arrêt est à l'origine une prison préventive pour y retenir ceux qui sont envoyés par mandat d'officier de police. Un arrêté du 20 octobre 1810 prévoit une maison d'arrêt dans chaque arrondissement. Y sont enfermés, dorénavant les femmes et les filles de mauvaises mœurs, les prévenus de délits ou les condamnés à moins d'un an d'emprisonnement, ainsi que les prévenus et les condamnés de moins de seize ans. La loi du 5 juin 1875 réforme le régime de la détention préventive et la gestion des courtes peines d'emprisonnement. Les inculpés, prévenus et accusés doivent individuellement être séparés pendant le jour et la nuit. Faute de financement, la loi n'est pas mise en œuvre.

On peut distinguer les établissements pénitentiaires en fonction des personnes qu'ils sont destinés à accueillir et des règles qui y sont appliquées : les 99 maisons d'arrêt reçoivent les prévenus en attente de leur procès, ainsi que les détenus condamnés à une peine d'emprisonnement inférieure à deux ans ; les 85 établissements pour peines désignent les prisons qui reçoivent les condamnés à de longues peines d'au moins deux années. Parmi ces établissements pour peine, on distingue : 25 centres de détention qui accueillent des détenus présentant les meilleures perspectives de réinsertion sociale ; 6 maisons centrales qui reçoivent les détenus les plus dangereux ; 11 centres de semi-liberté destinés à accueillir des détenus bénéficiant d'un aménagement de peine ; 43 centres pénitentiaires qui sont des établissements de grande taille abritant au moins deux quartiers caractérisés par des régimes de détention différents : un centre pénitentiaire peut ainsi regrouper une maison

MAISON D'ARRET DE RETHEL.

d'arrêt, un centre de détention et/ou une maison centrale.

En 1914, on recense 368 maisons d'arrêt contre 176 en 1939, 115 en 2011 et 99 en 2014.

Une prison seigneuriale existait déjà à Rethel au XIII^e siècle dans l'une des tours du château. En juillet 1844, l'Archevêque de Reims bénit la nouvelle prison dont les travaux avaient été commencés en 1840. Elle contenait 114 cellules individuelles réparties entre le rez-de-chaussée et les deux étages. En 1940, la prison est utilisée par l'armée allemande. Dans le cadre de la réforme judiciaire, elle ferme définitivement ses portes en 1958 et est démolie en 1966 pour construire la résidence Thiers.

Historique de la conservation des documents	Les archives étaient conservées dans les locaux dédiés à l'archivage de la maison d'arrêt de Niort (Deux-Sèvres).
Modalités et date d'entrée	Versement du 24 juin 1986.

Contenu et structure :

Présentation du contenu	Maisons d'arrêt de Rethel : registres d'écrou (1919-1934), registre d'écrou pour dettes (1922-1934), registre d'audiences (1919-1926).
Tris, éliminations réalisées	Sans objet
Accroissements	Sans objet
Mode de classement	Le classement a été réalisé par typologie et par ordre chronologique.

Conditions d'accès et d'utilisation :

Conditions d'accès	Ces documents sont des archives publiques. À ce titre leur communicabilité est régie par le Code du patrimoine (art. L. 213-1-L. 213-8).
Conditions de reproduction et de réutilisation	Les conditions de reproduction sont régies par le règlement de la salle de lecture des Archives départementales des Ardennes et par le règlement de réutilisation des données publiques voté par le Conseil départemental des Ardennes.
Langue et écriture des documents	Français.
Caractéristiques matérielles et contraintes techniques	Sans objet

MAISON D'ARRET DE RETHEL.

Instruments de recherche Sans objet

Sources complémentaires :

Existence et lieu de conservation
des originaux Sans objet

Existence et lieu de conservation
de copies Sans objet

Sources complémentaires dans le
service des archives et hors
service 1Y 1-5
Fonds de la préfecture concernant les établissements
pénitentiaires : instructions, situation des prisons, tarifs
des cantines, personnel des maisons d'arrêt, camps
d'internement de Pauvres (1913-1946).

1431W 1-60
Établissements pénitentiaires de Charleville, Rethel et
Sedan : registres d'écrou (1940-1978).

1050W 4-6
Maison d'arrêt de Rethel : « états nominatifs des
individus entrés ou sortis pendant la journée » (1941-
1945).

1792W 1-9
Maison d'arrêt de Charleville : registres de libération
des détenus, d'inscription des vêtements et des objets,
de contrôle nominatif, de correspondance et de
personnel (1941-1986).

1793W 1
Maison d'arrêt de Rethel : registres du personnel et de
libération des détenus (1945-1952).

EDEPOT/CHARLEVILLE/4J 4
Détenus : listes nominatives, mouvements et
transferts, évasions, grâces, libérations (an II-1919).

Bibliographie Sans objet

Contrôle de la description :

Notes de l'archiviste Vincent FAY

Règles ou conventions Norme générale-internationale de description
archivistique (ISAD-G) publiée par le Conseil
international des archives en 1994, 2e édition en 1999.

Date de la notice 9 mai 2019.

MAISON D'ARRET DE RETHEL.

2Y 22 - 24	Registres d'écrou.	18 juin 1919-19 juin 1934
2Y 22		18 juin 1919-26 décembre 1925
2Y 23		3 janvier-22 septembre 1926
2Y 24		8 octobre 1931-19 juin 1934
2Y 25	Registre d'écrou pour dettes.	11 mars 1922-29 mai 1934
2Y 26	Registre d'audiences.	5 juin 1919-29 septembre 1926